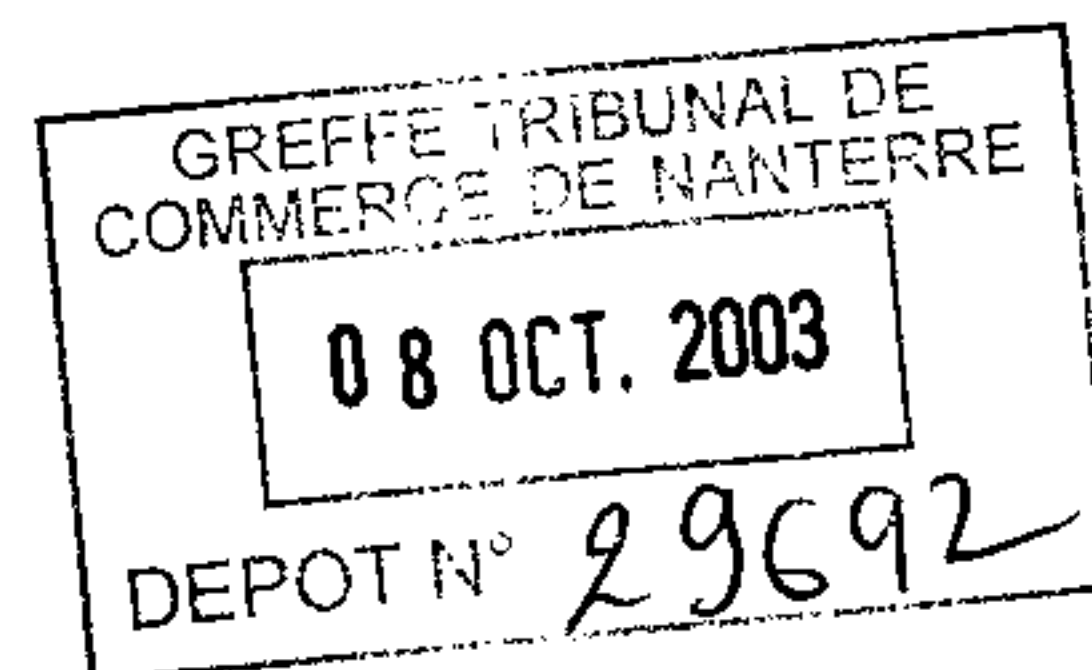


A.M.T.T.  
Société Anonyme au capital de 100.000 euros  
Siège Social : 8, Square Léon Blum – 92800 PUTEAUX  
RCS NANTERRE B 301 500 203



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 20 JANVIER 2003**

L'an deux mille trois,

Le 20 janvier,

A 18 heures,

Les actionnaires de la Société A.M.T.T., société anonyme au capital de 100.000 euros, divisé en 500 actions de 200 euros chacune, dont le siège est 8, Square Léon Blum à PUTEAUX (92800), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe TOURNANT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Mesdames Marie-Anne TOURNANT et Sophie DORFNER, les deux actionnaires représentant tant par elles-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelées comme scrutateurs.

Monsieur Yves-Marie JOUBAUD est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- le rapport établi par le Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport établi par le Conseil d'Administration
- Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes en remplacement des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant démissionnaires,
- Questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport établi par le Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la démission de Monsieur Patrick SUISSA et de la Société EMMESSE CONSEIL ET AUDIT de leur mandat respectif de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant de la Société.

L'Assemblée Générale remercie Monsieur Patrick SUISSA et la Société EMMESSE CONSEIL ET AUDIT pour les services rendus à la Société pendant l'exercice de leur mandat.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide de nommer à compter de ce jour :

- en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

**La Société EURAUDIT CONSEIL**, Société anonyme dont le siège social est à PARIS (75008) – 71, Rue du Faubourg Saint-Honoré, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 379 242 753,

- en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :

**La Société CECAM S.A.**, Société anonyme dont le siège social est à PARIS (75001) – 17, Avenue de l'Opéra, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 311 306 591.

L'Assemblée Générale décide que ces nominations sont faites pour toute la durée du mandat restant à courir des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant démissionnaires soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2006 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Les Sociétés EURAUDIT CONSEIL et CECAM S.A. ont fait savoir par avance à la Société, chacune pour ce qui la concerne, qu'elles acceptaient la mission qui leur serait confiée et que rien ne s'opposait à ladite acceptation.

## **TROISIEME RESOLUTION**

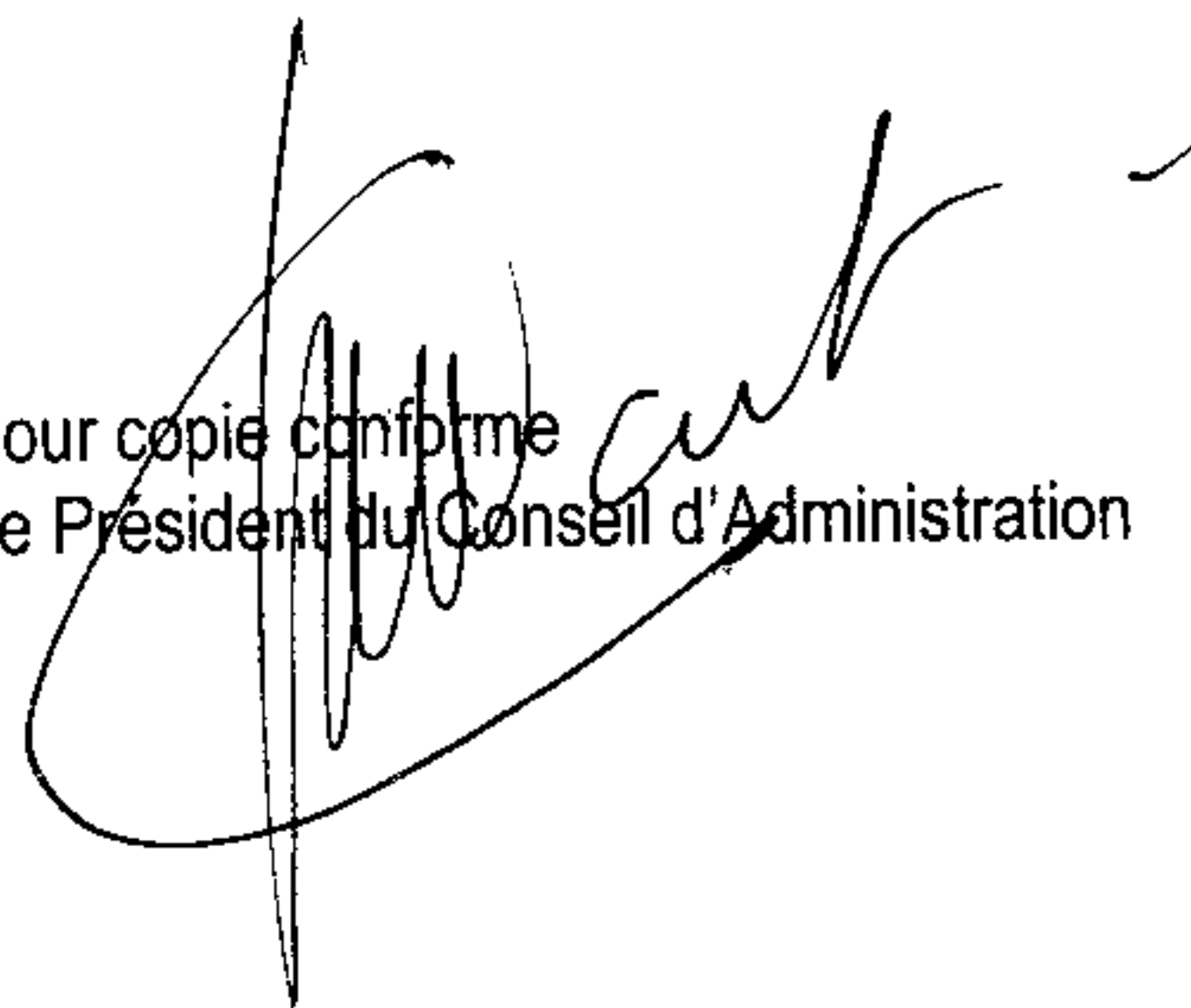
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour copie conforme  
Le Président du Conseil d'Administration

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the typed text of the President of the Board of Directors.